



# BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL CORSE



AGRUMES - KIWI n°2 - 08 Juin 2017



## A retenir

### Clémentinier

**Mineuse des agrumes** : Peu d'attaque

**Cochenille noire de l'olivier** : Présence d'œufs sous les boucliers femelles

**Pou Rouge de Californie** : Essaimage de première génération

## SOMMAIRE

### Clémentinier

### Prévisions météo

### Liens utiles

ANIMATEUR FILIERE : CA 2B  
Rédactrice : Charline  
LANDERIEUX



Structures partenaires :  
CA 2B, AREFLEC, CAPIC,  
OPAC, INRA, LEPA et  
exploitants observateurs.

Directeur de publication :  
Joseph COLOMBANI  
Président de la Chambre  
d'Agriculture de Corse  
15 Avenue Jean Zuccarelli  
20200 BASTIA  
Tel : 04 95 32 84 40  
Fax : 04 95 32 84 43  
<http://www.corse.chambres-agriculture.fr>  
Crédit photo : CA2B



Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Agence Française pour la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan ÉCOPHYTO.

## Clémentinier

- **Stade phénologique**

Grossissement du fruit



- **Mineuse des agrumes - *Phyllocnistis citrella***

**Biologie** : Cf. BSV Agrumes Kiwi n°1 –24 Mai 2016

**Observation** : les mineuses sont piégées dans la plupart des parcelles de référence (4 sur 6) et les galeries sont observées dans ces mêmes parcelles. (Photo 1)

**Évaluation du risque** : élevé. L'évaluation du risque dépend également de l'intensité du développement de la pousse d'été ; surtout dans les jeunes vergers (1 à 6 ans).



Photo 1 : feuille minée

- **Cochenille noire de l'olivier - *Saissetia oleae***

**Biologie** : Bien qu'il existe une reproduction sexuée, les femelles sont aussi capables de se reproduire par parthénogénèse.

Les femelles pondent une fois par an de mai à août jusqu'à 1000 œufs sous leur carapace. Les larves éclosent rapidement. Mobiles, elles se déplacent pour se fixer à la face inférieure des feuilles et se nourrissent de la sève en perforant les tissus avec leur rostre. Les larves passent par trois stades larvaires au cours desquels elles grossissent et changent de coloration. Les jeunes larves peuvent éclore jusqu'à début août et donner ainsi de jeunes femelles au cours de septembre. Ces jeunes femelles donneront alors, si les conditions climatiques sont bonnes, une seconde génération partielle ou totale.



Photo 2 : Cochenille noire de l'olivier (femelles adultes)

Les adultes se retrouvent principalement sur les jeunes pousses de un ou deux ans et les femelles meurent après la ponte. Les stades L2 et L3 survivent jusqu'à l'année suivante si les températures ne descendent pas en dessous de -6°C. Les facteurs qui favorisent la pullulation de la cochenille sont la douceur du climat, l'humidité, l'obscurité, une fumure azotée trop abondante, la disparition des prédateurs naturels par des traitements insecticides répétés et la protection des fourmis qui se nourrissent du miellat.



Photo 3 : œufs sous les carapaces

**Observation :** Cette cochenille est présente dans des parcelles du réseau. Les cochenilles femelles présentent une carapace noire. Elles sont actuellement au stade ponte : les œufs sont visibles sous les carapaces (photo3).

**Evaluation du risque :** Le risque est faible tant que l'essaimage n'a pas démarré. De plus, l'intensité de l'infestation du nuisible dans le verger conditionne le risque pour la culture.

• **Pou Rouge de Californie - *Aonidiella aurantii* Maskell**

**Biologie :** Le cycle biologique du Pou Rouge de Californie a été étudié en Corse depuis 2005 : en général, chaque année, 4 générations se succèdent et se superposent. Les premières attaques ayant lieu préférentiellement sur la partie haute des arbres.

Un temps sec et chaud favorise la reproduction. Une femelle pond 2 à 3 larves par jour, durant 6 à 8 semaines: on parle de « dispersion larvaire ».

Les larves restent mobiles 1 ou 2 jours (photo 4) puis se fixent sur feuilles, rameaux et fruits en synthétisant leur bouclier (photo 5).

On ne repère facilement que les pics de larves de la 1ère génération (mai - juin) et de la 3e génération (août - septembre), en raison de leur intensité.

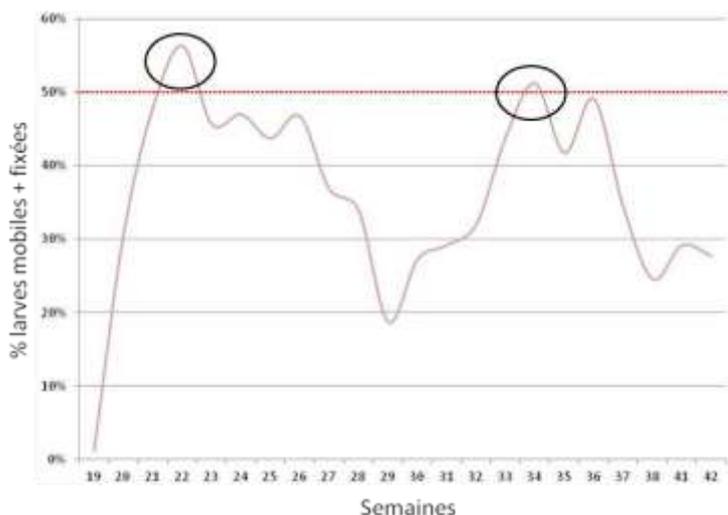


Photo 4 : Larves mobiles sous bouclier vues à la loupe binoculaire



Photo 5 : Rameau recouvert de boucliers femelles

Le graphique ci-contre montre les deux principaux pics d'essaimage larvaire : fin mai (semaine 22) et mi-août (semaine 34) observés ces dernières années.



Moyenne des pourcentages de larves L1 de Pou Rouge de Californie déterminés d'après les observations de 2005 à 2012.

Nous avons également remarqué lors du suivi du cycle biologique de la cochenille asiatique réalisé par la FREDON entre 2010 et 2013 que le pourcentage de L1 évoluait sensiblement de la même manière que pour le Pou Rouge de Californie. En 2012, l'essaimage avait commencé avec une dizaine de jours d'avance, vers la mi-mai (semaine 21).

**Observation :** Aucune parcelle n'est suffisamment infestée pour permettre un suivi biologique du Pou Rouge de Californie ; cependant, des foyers sont présents dans les parcelles de référence du réseau et une observation à la loupe binoculaire a permis de mettre en évidence la sortie larvaire sur les rameaux.

**Evaluation du risque :** Les vergers à risque sont ceux ayant présentés des problèmes de pou sur les fruits au cours de la dernière récolte.

## PREVISIONS METEO

	Vendredi 9 juin	Samedi 10 juin	Dimanche 11 juin	Lundi 12 juin	Mardi 13 juin	Mercredi 14 juin	Jeudi 15 juin
Haute Corse							
	Ciel voilé ; température en hausse	Soleil	Hausse des températures		Température en hausse		

Pour lundi, l'indice de confiance de la prévision est de 4 sur 5 ; pour mardi 13, mercredi 14 et jeudi 15, il est de 3 sur 5.

## LIENS UTILES

En cas de suspicion de **détection d'organismes nuisibles réglementés**, le mode opératoire à suivre est décrit dans la note nationale (cf lien ci-dessous).

**PROTECTION DES INSECTES POLLINISATEURS : Les abeilles butinent, protégeons les !** Attention, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles.

[http://www.cra-corse.fr/no\\_cache/bulletins-sante-du-vegetal/notes-nationales.html](http://www.cra-corse.fr/no_cache/bulletins-sante-du-vegetal/notes-nationales.html)

Alerte concernant la bactérie ***Xylella fastidiosa***

En octobre 2013 en Italie, des foyers ont été détectés sur oliviers, lauriers roses, amandiers et chênes, provoquant un dessèchement du feuillage et un déclin rapide du végétal. Le 22 juillet 2015 c'est en Corse qu'un premier cas positif a été signalé. D'autres foyers ont été signalés dans les départements des Alpes maritimes et du Var en fin d'année 2015.

**Actualité :** Au 2 septembre 2016, 285 foyers sont répertoriés dont 269 en Corse du Sud et 16 en Haute-Corse. Ces foyers concernent 178 communes qui sont tout ou partie en zone tampon. Le plus haut foyer identifié est situé à 756m d'altitude. Près de 9 000 prélèvements ont été réalisés sur l'ensemble du territoire depuis la découverte du foyer : la bactérie a été détectée sur 27 espèces végétales.

La délimitation des zones infectées et des zones tampons ainsi que la liste des espèces hôtes sensibles à la subsp *multiplex* sont disponibles sur le site <http://draaf.corse.agriculture.gouv.fr/Xylella-fastidiosa>

Toute l'actualité et le point de la situation sur l'île sont consultables sur le site internet de l'Etat en allant sur : <http://draaf.corse.agriculture.gouv.fr/>

Pour plus d'informations pour la reconnaissance des symptômes, les vecteurs potentiels, cliquez sur les liens suivants :

[http://www.cra-corse.fr/no\\_cache/bulletins-sante-du-vegetal/notes-nationales.html](http://www.cra-corse.fr/no_cache/bulletins-sante-du-vegetal/notes-nationales.html)

<https://www.anses.fr/fr/system/files/VEG-Fi-XylellaFastidiosa.pdf>

Pour tout signalement de suspicion de symptômes contacter le  : **0800 873 699**, joignable du lundi au jeudi de 8h30 à 17h30, et le vendredi de 8h30 à 16h30.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle. La chambre d'Agriculture de Corse dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par l'exploitant et les invite à prendre toutes les décisions pour la protection de leurs cultures sur la base d'observations qu'ils auront réalisés sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques ou de conseils obtenus auprès des techniciens.